




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-63**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1234149-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - NOS COMMUNES D'ABORD 2023 - RÉNOVATION  
DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL  
RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - NOS COMMUNES D'ABORD 2023 -  
RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 - DEMANDE DE COFINANCEMENT  
AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2016, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une politique d'équité et de soutien à tous les territoires. Les États Régionaux de la relance, conduits durant le dernier trimestre 2021, ont permis de mettre en lumière les besoins et nécessités d'aller plus en avant dans cette politique d'investissement pour les territoires.

L'ambition de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de donner plus de moyens financiers, plus de simplicité, plus de réactivité aux communes par la délibération « Nouvelle politique régionale d'aide aux territoires » votée le 17 décembre 2021 en Assemblée régionale.

Ainsi, chaque commune pourra bénéficier d'une aide annuelle égale à 50% du coût HT du projet. Fixé à 200 000 € quel que soit le contenu de l'opération, le plafond de la subvention pourra être majoré et atteindre 250 000 € s'il répond à des ambitions environnementales précises.

La rénovation du parc Saint-Mitre a commencé en 2020 et a déjà connu 2 phases de rénovation avec notamment la création d'un jardin japonais intitulé « *Un air de Kumamoto* » de 6 500 m<sup>2</sup>. Au second semestre 2023, le parc Saint-Mitre entre dans sa dernière phase de rénovation et les objectifs sont les suivants :

- Renforcer l'identité écologique du parc, devenant vitrine du nouveau mode de gestion

- des espaces verts ;
- Faire du parc Saint-Mitre, un parc accessible à tous (accès PMR, etc...) ;
- Remettre en eau l'ensemble des ouvrages hydrauliques en circuit fermé afin d'économiser la ressource en eau ;
- Proposer une offre ludique avec une grande aire de jeux adaptée aux différentes tranches d'âge.

L'objectif de la phase 3 est de regrouper les différentes fonctions du parc autour d'un canal qui deviendra l'ossature principale du parc Saint-Mitre. L'enjeu premier de cette phase est de créer un circuit fermé à l'échelle du canal qui sera rénové et ensuite remis en eau. Il deviendra par la suite support à de nouvelles fonctions. En effet, un nouveau cheminement ainsi que des pontons bois seront installés le long de l'ouvrage hydraulique.

Cette phase sera également l'occasion de rénover l'aire de jeux au centre du parc. Cette dernière sera adaptée aux différentes tranches d'âge avec de nouveaux modules de jeux en bois. Des travaux paysagers seront entrepris avec la plantation d'arbres pour enrichir le patrimoine arboré du parc ainsi que la création de nouveaux espaces plantés.

Ce projet s'inscrit dans l'axe renaturation des espaces publics intégrant les enjeux de lutte contre les ilots de chaleur, de gestion de la ressource en eau et du pluvial, d'urbanisme favorable à la santé et de biodiversité de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COUT HT DE L'OPERATION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
400 000 €	200 000 €	200 000 €
<i>Taux de participation</i>	50 %	50 %

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un financement pour la phase 3 de rénovation du parc Saint Mitre à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre de l'aide aux communes de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soit 200 000 € pour un coût des dépenses estimées à 400 000 € HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2023-63 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - NOS COMMUNES D'ABORD 2023 -  
RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 - DEMANDE DE COFINANCEMENT  
AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

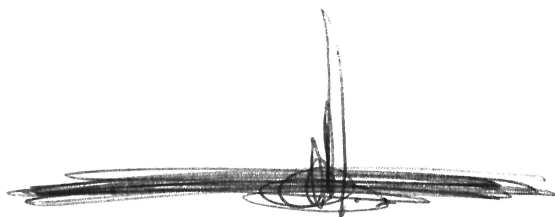
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

